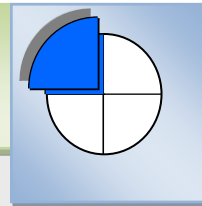


PG-11 LIENS DU CONSEIL AVEC LES PROPRIÉTAIRES



Type de politique : Processus de gouvernance

Les ordres constituants sont définis comme étant les « propriétaires » d'Ingénieurs Canada. Le conseil doit répondre de l'organisation à *l'ensemble de ses ordres constituants*. Le conseil doit agir au nom des ordres constituants *dans leur ensemble*, plutôt que de défendre les intérêts de régions géographiques ou de groupes d'intérêts particuliers.

1. Lorsqu'ils prennent des décisions de gouvernance, les administrateurs du conseil doivent maintenir une distinction entre leurs intérêts personnels en tant que « clients » des services de l'organisation et leur obligation d'agir en tant que représentants des « propriétaires » dans leur ensemble. En tant qu'agent des ordres constituants, le conseil a l'obligation de déterminer et de savoir ce que ces derniers veulent et ce dont ils ont besoin.
2. Le conseil doit recueillir des données d'une façon qui reflète la diversité des propriétaires. Il doit rencontrer les ordres constituants, obtenir leurs avis et commentaires et interagir avec eux afin de comprendre la diversité de leurs perspectives.
3. Le conseil doit établir et tenir à jour un plan triennal de liaison avec les propriétaires, ses ordres constituants, afin de s'assurer d'avoir avec eux un dialogue et des délibérations intentionnels et constructifs, axés principalement sur les Fins de l'organisation. Ce plan doit comprendre les méthodes à utiliser et les questions à poser aux ordres constituants. L'information obtenue grâce à ce dialogue avec les ordres constituants sera utilisée pour orienter les délibérations du conseil au sujet des politiques.

Tous les administrateurs du conseil ont la responsabilité de participer aux activités de liaison avec les ordres constituants, comme prévu dans le plan.

4. Ingénieurs Canada remboursera, sur demande, aux ordres constituants comptant moins de 2 500 membres ~~la partie des frais de voyage et de séjour à l'hôtel dépassant 1 500 \$~~ certains dépenses engagés par les présidents de ces ordres pour assister aux trois réunions du conseil. ~~Le tarif aérien maximal remboursé sera fondé sur le montant d'un billet d'avion en classe économique remboursable~~ (Inclure les montants dans la politique relative aux dépenses).



5. Le conseil pourra considérer que ses liens avec les propriétaires sont réussis si, à un degré continuellement croissant :
- Lors de l'élaboration ou de la révision des Fins, le conseil a accès à des points de vue diversifiés et représentatifs des propriétaires ~~en ce qui concerne les avantages que l'organisation devrait offrir et à qui, ainsi que la priorité relative de ces avantages.~~
 - Les ordres constituants ont conscience que le conseil souhaite connaître leurs perspectives.
 - Les ordres constituants perçoivent que le conseil agit au nom de l'ensemble des ordres.
 - Les ordres constituants peuvent dire qu'ils ont l'occasion de communiquer leurs points de vue au conseil.
 - Les ordres constituants savent comment le conseil utilise l'information qu'ils lui ont fournie.

